



Le 21 décembre 2009

Cher partenaire d'Emploi Ontario,

Je vous écris pour vous aviser des modifications mineures dernièrement apportées aux lignes directrices de Deuxième carrière. Le plafond des tarifs horaires des droits de scolarité a été revu pour les programmes des catégories suivantes :

- **Programmes de formation de conducteur/conductrice d'équipement lourd : 55 \$/heure;**
- **Programmes de formation de camionneur/camionneuse : 40 \$/heure;**
- **Programmes de formation en soudure : 25 \$/heure.**

Quant au total de l'aide financière fournie pour ces programmes par le MFCU, la limite demeure fixée à 10 000 \$. Tout montant excédentaire devra être payé par la cliente ou le client.

Pour tout savoir sur ces modifications, consultez le site Web d'Espace Partenaires Emploi Ontario à l'adresse <http://www.eopg.ca/fre/>. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre bureau local du Ministère.

Veuillez agréer, cher partenaire, mes salutations distinguées.

***Original signé par***

Laurie LeBlanc  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'emploi et de la formation